

477

Paris, le 25/05/2023

**Décision portant délégation de signature du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière**

**Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame DURAND-ASSOULY en qualité de cheffe d'établissement du Lycée français de Vienne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Décide :**

**Article 1er :** Madame Magali DURAND-ASSOULY est autorisée à signer le marché d'acquisition d'un lave-vaisselle pour la restauration scolaire du lycée français de Vienne à la société Seeland & Humpelstetter GmbH pour un montant HT de 194 311,00 € soit 233 173,20 € TTC avec un taux de TVA de 20%.

**Article 2 :** La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.



DATE D'AFFICHAGE :

01. JUNI 2023

Olivier BROCHET